

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 15 DÉCEMBRE, à 16 h 12, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 11).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA (arrivé à 16 h 20, avant l'examen des rapports), Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 16 h 29, au rapport n° 23/7-003), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN (arrivée à 16 h 35, au rapport n° 23/7-003), Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET (arrivé à 16 h 19, avant l'examen des rapports), Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée à 17 h 12, au rapport n° 23/7-008), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM (arrivée à 16 h 26, au rapport n° 23/7-003), Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 16 h 22, au rapport n° 23/7-001), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Henriette BABET (arrivée à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 16 h 18, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Julie PONTALBA
Karel MAGAMOOTOO		par Geneviève BOMMALAIS
David BELDA	à compter de son départ à 19 h 22, au rapport n° 23/7-025	par Fernande ANILHA
Christelle HASSEN	jusqu'à son arrivée à 16 h 35 au rapport n° 23/7-003	par Jean-François HOAREAU
Benjamin THOMAS	à compter de son départ à 18 h 49, au rapport n° 23/7-019	par Raihanah VALY
Julie LALLEMAND	jusqu'à son arrivée à 17 h 12 au rapport n° 23/7-008	par Jean-Pierre MARCHAU
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	à compter de son départ à 19 h 35, au rapport n° 23/7-028	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 16 h 18, avant l'examen des rapports	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la maire, les rapports n° 23/7-062, n° 23/7-063 et n° 23/7-064 portant passation de conventions entre la Commune de Saint-Denis, la Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion (SHLMR) et l'Établissement public foncier de la Réunion (ÉPFR) pour l'acquisition foncière et le portage respectivement des terrains cadastrés BH 546, 547 et 548 situés rue Tessan à Sainte-Clotilde pour la réalisation d'opérations de logements aidés ont été inscrits à l'ordre du jour de séance par vote à main levée et à l'unanimité des votants.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP 23/7-007
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	(titulaire)	délégués / Ville	CROUS (théâtre Vladimir Canter) 23/7-011
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		
- <u>Jacques LOWINSKY</u>		parent	Lokal de la Source
- <u>Gilbert ANNETTE</u>		parent	ANVPR
- <u>Philippe NAILLET</u>		parent	ADRIE
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP
- <u>Brigitte ADAME</u>	(présidente)	députée / CINOR	MDEN de la Réunion
- <u>Jean-Max BOYER</u>		employé	
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	(présidente)	maire de Saint-Denis	MLN
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	(président délégué)	délégués / Ville	
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>		partenaire	CÉVIF
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	ARCV
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>		présidente	FJJ
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		parente	ASD
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		vice-présidente	ADÉSC
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>		parente	BCD
- <u>Arnaud HUGUET</u>		vice-président	OMS de Saint-Denis
- <u>Éricka BAREIGTS</u>		maire de Saint-Denis	CPTS Nord Réunion 23/7-022
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>	(titulaire)	délégués/ maire	
- <u>Stéphane PERSÉE</u>	(suppléant)	pour la promotion de la santé	

- Éricka BAREIGTS	(titulaire)	candidats	Conférence régionale...	23/7-024
- Jacques LOWINSKY	(suppléant)			
- Gérard FRANÇOISE		mandataire / Département	SIDR	23/7-035
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-038
- Monique ORPHÉ		délégués / Ville	SODIAC	23/7-039
- Jean-François HOAREAU				
- Virgile KICHENIN				
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-041
- Éricka BAREIGTS		maire de Saint-Denis	AGORAH	23/7-042
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-043
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-044
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
(2) David BELDA		délégué / Ville	SÉDRÉ	23/7-045
- Gérard FRANÇOISE	(PDG)	délégués / CINOR	SODIPARC	23/7-051
- Jean-François HOAREAU				
- Jean-Alexandre POLEYA		délégués / Ville		
- Virgile KICHENIN				
- Jean-Pierre MARCHAU				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-062
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-063
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-064
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				

CAP
CROUS
ANVPR
ADRIE
CINOR
MDEN...
MLN
CÉVIF
ARCV
FJJ
ASD
ADÉSC
BCD
OMS...

Club Animation Prévention
Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)
Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion
Mission locale Nord
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Foyer des Jeunes de Joinville
Archers de Saint-Denis
Association dionysienne d'Éducation sportive canine
Basket Club dionysien
Office municipal des Sports de Saint-Denis

Conférence régionale...
SIDR
SHLMR
SODIAC
ÉPFR
SÉDRÉ
PDG
SODIPARC

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols
Société immobilière du Département de la Réunion
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction
Établissement public foncier de la Réunion
Société d'Équipement du Département de la Réunion
président directeur général
Société dionysienne de Gestion des Équipements

(1) élue absente / représentée
(2) élu parti au rapport n° 23/7-025

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Michel LAGOURGUE Henriette BABET	arrivés à 16 h 17	
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 16 h 18	avant l'examen des rapports
Arnaud HUGUET	arrivé à 16 h 19	
Yassine MANGROLIA	arrivé à 16 h 20	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 22	au rapport n° 23/7-001
Audrey BÉLIM	arrivée à 16 h 26	
Claudette CLAIN	arrivée à 16 h 29	au rapport n° 23/7-003
Christelle HASSEN	arrivée à 16 h 35	
Philippe NAILLET	sorti à 16 h 53 revenu à 17 h 03	au rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Brigitte ADAME	sortie à 16 h 58 revenue à 17 h 03	après le vote du rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Julie LALLEMAND	arrivée à 17 h 12	au rapport n° 23/7-008
Benjamin THOMAS	sorti à 17 h 30 revenu à 18 h 04	au rapport n° 23/7-008 au rapport n° 23/7-011
Marylise ISIDORE	sortie à 17 h 49 revenue à 18 h 04	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 17 h 54 revenu à 18 h 02	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 17 h 55 revenue à 18 h 08	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Alexandre POLEYA	sorti à 17 h 57 revenu à 18 h 29	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Max BOYER Jacques LOWINSKY Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)	sortis à 18 h 31	au rapport n° 23/7-011 (thématiques : Culturel - Éducation populaire - Handicap/ Intégration/ Discrimination) pour le vote correspondant (lignes : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)
Gilbert ANNETTE	revenu à 18 h 32	au rapport n° 23/7-011 après vote de la ligne « ANVPR »

Philippe NAILLET Brigitte ADAME Jean-Max BOYER (confer supra) Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (confer supra) Raihanah VALY Gérard FRANÇOISE Christelle BEAUMIER (voir élus intéressés : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)	sortis à 18 h 32 revenus à 18 h 33 (hors Éricka BAREIGTS)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY Noela MÉDÉA MADEN Christelle HASSEN Geneviève BOMMALAIS Marie-Anick ANDAMAYE Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : CAP - CÉVIF - ARCV - FJJ - Vivancia océan Indien - ASD - ADÉSC - BCD - OMS de Saint-Denis)	sortis à 18 h 33 revenus à 18 h 35 (hors Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY et Noela MÉDÉA MADEN)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 42	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Éricka BAREIGTS (élue intéressée : MLN)	revenue à 18 h 40	au cours de la présentation du rapport n° 23/7-013
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (élue intéressée : CÉVIF) Noela MÉDÉA MADEN (élue intéressée : FJJ)	revenues à 18 h 42	au rapport n° 23/7-014
Henriette BABET	sortie à 18 h 36 revenue à 18 h 43	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Guillaume KICHENAMA	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 45	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-016
Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-016
Yassine MANGROLIA	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 51	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-019
Benjamin THOMAS	parti à 18 h 49	au rapport n° 23/7-019 en laissant procuration à Raihanah VALY
Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Marie-Anick ANDAMAYE Stéphane PERSÉE (voir élus intéressés : CPTS Nord de la Réunion)	sortis à 19 h 09 revenus à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/7-022 au rapport n° 23/7-023

Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : Conférence régionale...)	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 23	avant examen du rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 15 revenue à 19 h 25	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Michel LAGOURGUE	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 30	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
David BELDA	parti à 19 h 22	au rapport n° 23/7-025 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Éric DELORME	sorti à 19 h 34 revenu à 19 h 44	au rapport n° 23/7-028 au rapport n° 23/7-034
Michel LAGOURGUE	parti à 19 h 35	au rapport n° 23/7-028 en laissant procuration à Noela MÉDÉA MADEN
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 44 revenu à 19 h 45	avant examen du rapport n° 23/7-035 au rapport n° 23/7-036
Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR)	sorti à 19 h 45 revenu à 19 h 46	avant examen du rapport n° 23/7-038 au rapport n° 23/7-039
Monique ORPHÉ Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : SODIAC)	sortis à 19 h 46 revenus à 19 h 47	avant examen du rapport n° 23/7-039 au rapport n° 23/7-040
Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR)	sorti à 19 h 48 revenu à 19 h 49	avant examen du rapport n° 23/7-041 au rapport n° 23/7-042
Éricka BAREIGTS (voir élus intéressés : AGORAH) (présidence à Jean-François HOAREAU puis à Brigitte ADAME au rapport n° 23/7-043)	sortie à 19 h 49 revenue à 19 h 51	avant examen du rapport n° 23/7-042 au cours du rapport n° 23/7-043
Gilbert ANNETTE Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 19 h 51 revenus à 19 h 52 (hors Gilbert ANNETTE et Julie PONTALBA)	avant examen du rapport n° 23/7-043 après vote du rapport n° 23/7-044
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 51 revenu à 19 h 58	au rapport n° 23/7-043 au rapport n° 23/7-051
Gilbert ANNETTE Julie PONTALBA (élus intéressés : ÉPFR)	revenus à 19 h 55	au rapport n° 23/7-048

Gérard FRANÇOISE		
Jean-François HOAREAU		
Jean-Alexandre POLEYA	sortis à 19 h 57	avant examen du rapport n° 23/7-051
Virgile KICHENIN	revenus à 19 h 58	au rapport n° 23/7-052
Jean-Pierre MARCHAU		
(voir élus intéressés : SODIPARC)		

Philippe NAILLET	sorti à 20 h 02	au rapport n° 23/7-055
	revenu à 20 h 07	au rapport n° 23/7-059

Gilbert ANNETTE		
Jean-François HOAREAU		
Julie PONTALBA	sortis à 20 h 09	avant examen du rapport n° 23/7-062
Benjamin THOMAS	revenus à 20 h 11	après vote du rapport n° 23/7-064
Érick FONTAINE		
(voir élus intéressés : ÉPFR et SHLMR)		

OBJET **Plan Ambition Jeunesse (PAJ)**
Programme "Ecovolonterre"
Partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association "Unis-Cité Réunion"

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'un partenariat visant à la mise à disposition de volontaires en Service civique de l'association Unis-Cité auprès de la Ville de Saint-Denis sur le programme « Ecovolonterre ».

Le Service civique est un dispositif phare de la Ville de Saint-Denis et entre dans le cadre du pilier Engagement Citoyen du Plan Ambition Jeunesse.

Dans l'objectif de proposer encore plus d'opportunités aux jeunes dionysiens, la Ville souhaite favoriser l'engagement citoyen des jeunes en proposant des terrains de mission en lien avec le développement durable et la solidarité énergie dans les quartiers.

Unis-Cité est l'association experte et pionnière du Service civique des jeunes en France, partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités dans le déploiement du Service civique. Elle est présente dans plus de cent-vingt territoires en France.

Depuis bientôt quatre ans, Unis-Cité développe ses activités sur le territoire de la Réunion au travers de divers programmes :

- Service civique Solidarité Séniors ;
- Cinéma et Citoyenneté ;
- Solidarité Energie ;
- Solidarité Aidant ;
- **Ecovolonterre.**

Au titre du partenariat envisagé entre Unis-Cité et la Ville, Unis-Cité propose donc la mise à disposition de plusieurs binômes (maximum de vingt-quatre volontaires) en Service civique auprès de la Ville sur le programme « Ecovolonterre ».

Les volontaires mis à disposition de la Ville auront pour mission de participer à la lutte contre la précarité énergétique en sensibilisant les habitants des quartiers à l'environnement, aux économies d'énergie et en donnant un premier niveau d'information sur les aides existantes.

Ils pourront venir en soutien à la Ville dans ses propres activités, en lien avec l'environnement :

- atelier en bas d'immeuble sur les éco-gestes,
- porte à porte pour l'accès aux aides énergétique,
- présence sur les marchés et actions de quartiers,
- préservation de la biodiversité,
- chantiers plein air et promotion du bénévolat,
- chantiers de lutte contre les espèces invasives,
- sensibilisation en milieu scolaire,
- etc.

Les jeunes pourront éventuellement intervenir sur les actions propre de la Ville.

Le référent Ville n'est pas le tuteur, le tutorat est assuré par Unis-Cité qui reste garant du suivi des programmes et de l'accompagnement général des jeunes. Les jeunes seront couverts par une assurance prise en charge par Unis-Cité.

La convention de partenariat idoine (cf. annexe) prendra effet à compter de sa signature, et s'achèvera le 8 juin 2024.

En conséquence, je vous demande :

- de valider le partenariat entre la Ville de Saint-Denis et Unis-Cité Réunion au titre de la mise à disposition de volontaires auprès de la Ville ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat (voir annexe) ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes concernant cette affaire.

OBJET **Plan Ambition Jeunesse (PAJ)**
Programme "Ecovolonterre"
Partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association "Unis-Cité Réunion"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/7-016 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Max BOYER - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Valide le partenariat entre la Ville de Saint-Denis et Unis-Cité Réunion au titre de la mise à disposition de volontaires auprès de la Ville.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention de partenariat (en annexe).

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes concernant cette affaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT

VILLE DE SAINT-DENIS - UNISCITE

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis ayant son siège au 2 rue de Paris à Saint-Denis, représentée par **Madame Ericka BAREIGT**, en sa qualité de Maire, dûment habilitée aux fins de signer la présente

Et

Unis-Cité, Association régie par la Loi du 1er juillet 1901, et déclarée en Préfecture de Paris le 2 mars 1994 sous le n° 116733P, ayant son siège social, 21 boulevard Ney, 75018 Paris, représentée par **Bacal Audrey** Responsable des antennes d'Unis-Cité Réunion,

D'autre part,

PREAMBULE

Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six ou neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté », selon l'article 1 de ses statuts.

Crée en 2020, Unis Cité Réunion est une délégation régionale. Elle accueille des jeunes en Service Civique qu'elle mobilise sur des actions d'intérêt général favorisant la cohésion sociale, la solidarité et le développement durable autour de plusieurs programmes mis en œuvre avec un ensemble de partenaires locaux, régionaux et nationaux.

La Ville de Saint-Denis, souhaite structurer et déployer des politiques publiques de jeunesse agiles, transversales et ambitieuses.

Aussi, la mise en œuvre de partenariats structurants avec les acteurs de l'insertion, de la formation, de l'économie a permis à la municipalité dionysienne de proposer des parcours d'accompagnement tout en rythmant le territoire de nouvelles opportunités socio-professionnelles.

Constatant sur le terrain le besoin de renforcer les actions menées par les structures œuvrant pour la biodiversité, La Ville de Saint-Denis et Unis-Cité Réunion ont décidé de créer un partenariat afin que la structure accueille une équipe de volontaire en immersion.

Dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, l'équipe de volontaires d'Unis-Cité pourra ainsi mettre sa curiosité et son énergie au service des actions menées par La Ville de Saint-Denis.

Ceci étant précisé, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation d'un ou de plusieurs binômes de Volontaires de l'association d'Unis-Cité Réunion au sein de la Ville de Saint-Denis dans le cadre des projets Ecovolonterre et Solidarité Energie

Article 2 - Nature et objectifs du projet

2.1 Finalité du projet :

Ce projet est destiné à :

- Agir concrètement pour la protection de la nature en intervenant sur des sites naturels ;
- Venir en appui des associations environnementales locales (forces vives supplémentaires) ;
- Promouvoir le bénévolat nature auprès du grand public ;
- Soutenir les équipes en place dans leur planning d'activité ;

2.2 Missions des volontaires :

Un binôme de volontaires est mis à disposition en immersion en vue d'exercer, pour le compte de la Ville de Saint-Denis les missions suivantes :

- Atelier en bas d'immeuble sur les éco-gestes ;
- Porte à porte pour l'accès aux aides énergétique ;
- Présence sur les marchés et actions de quartiers ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Chantiers plein air et promotion du bénévolat ;
- Chantiers de lutte contre les espèces invasives ;
- Sensibilisation en milieu scolaire ;
- Venir en soutien aux activités de la Ville dans le domaine de l'environnement.

Le projet considéré doit répondre à de réels besoins et apporter, en complément de l'action des équipes salariées ou agents de la Ville de Saint-Denis, une aide ponctuelle mais à impact durable.

Un ou plusieurs binômes de volontaires pourront être mobilisés sur les actions de la Ville de Saint-Denis selon un planning qui sera défini ultérieurement.

Article 3 - Engagements de l'association Unis-Cité Réunion

3. 1 - Unis-Cité apporte son expérience et mobilise son expertise

Unis Cité apportera son expérience dans la mise en œuvre du projet auprès des volontaires en service civique et sera force de proposition dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Sur le terrain, un salarié d'Unis-Cité, **Ornella ETHEVE, Coordinatrice d'Equipes et de Projets d'Unis-Cité**, assurera l'encadrement de l'équipe de volontaires. Elle interviendra sur le montage du projet en appui avec la responsable opérationnelle Camille MOUYSET et accompagnera les volontaires sur la méthodologie et la dynamique d'équipe. Sa présence sera dégressive tout au long de la durée du projet, compte tenu de l'objectif d'autonomisation progressive des équipes de volontaires.

La Coordinatrice d'Equipes et de Projets, aura également en charge en lien avec la Responsable opérationnelle d'Unis-Cité Réunion, l'animation du partenariat : reporting et communication, coordination des acteurs, comités de pilotage.

3. 2 - Unis-Cité mobilise une équipe de jeunes volontaires en service civique

Unis-Cité s'engage à mobiliser sur ce projet un binôme de volontaires sur les horaires définis plus haut. En cas de départ de l'un des jeunes en cours de service civique, Unis-Cité cherchera par tous moyens à remplacer le volontaire ayant abandonné et à maintenir autant que possible l'équilibre des binômes de volontaires.

3.3 Unis-Cité s'engage à accompagner ses volontaires en Service Civique

Unis-Cité est garant du cadre d'intervention des volontaires.

Toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

Pour des raisons d'organisation interne, la Coordinatrice d'Equipes et de Projets de même que les volontaires peuvent être amenés à s'absenter de leur projet. Dans tous les cas, le partenaire sera prévenu à l'avance de ces absences (congés - maladies) .

3.4 Unis-Cité mobilisera des outils de suivi, d'évaluation d'utilité sociale et de communication

Engagé dans une démarche d'évaluation de l'utilité sociale depuis 2011, Unis-Cité proposera des outils d'évaluation pour permettre de mesurer l'impact de l'action des volontaires auprès des structures partenaires et ainsi contribuer à sa qualité.

3.5 Unis-Cité proposera des modalités de pilotage partagées de l'action

Unis-Cité mettra en place des comités de pilotage du programme auquel l'ensemble des partenaires seront invités.

Un bilan intermédiaire avec la structure sera organisé à la mi- mission mais la coordinatrice d'équipes et de projets sera joignable et pourra organiser des rencontres avec les équipes de la structure si le besoin se manifeste.

3.7 - Evaluation

L'évaluation du projet est animée par Unis-Cité à travers des outils destinés aux volontaires, aux bénéficiaires et aux partenaires.

Le compte rendu du bilan final, agrémenté du support de présentation de l'action, fera office de bilan rédigé de l'action.

3.8 - Assurance des volontaires

L'association Unis-Cité a souscrit un contrat "Multi-garanties Activités Sociales" auprès de la MAIF sous le numéro 4377328 B, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

Article 4 - Engagements de la Ville de Saint-Denis

4.1 - La structure s'engage à accompagner les volontaires

Le référent global du projet est le ou la coordonnateur / trice Service Civique (Direction de la Jeunesse)

Son rôle consiste en :

- l'identification (si possible) d'un espace de travail accessible pour les volontaires et mise à disposition de l'ensemble des moyens pour réaliser le projet (ordinateurs, impressions de supports, téléphone) en collaboration avec les équipes ;
- L'intervention au démarrage du projet auprès de l'équipe, pour présenter la Ville de Saint-Denis, accueillir les volontaires et présenter les enjeux du projet ;
- Jouer un rôle de relais entre le terrain et le partenaire (circuit de validation des supports, informations) ;
- Se rendre disponible pour répondre aux interrogations de l'équipe de volontaires et les orienter en cas de questions, tout au long du projet ;

- Suivre le projet sur le terrain par des points réguliers avec recadrage si nécessaire, en lien avec le Coordinateur d'équipes et de projets d'Uniscité.

4.2 - La Ville de Saint-Denis s'engage à favoriser l'immersion des volontaires

Afin de faciliter le démarrage du projet, la Ville de Saint-Denis prendra soin de communiquer, auprès des salariés/agents de la Ville de l'arrivée des volontaires sur la structure.

A l'arrivée des volontaires, un temps de présentation de la Ville de Saint-Denis sera proposé.

De plus, les référents veilleront à ce que l'ensemble des salariés et bénévoles potentiellement concernés par le projet soient informés de l'intervention des volontaires et éventuellement associés dans la mise en œuvre du projet

Afin que les volontaires puissent mener un bien leurs actions au sein de la Ville de Saint-Denis, un temps de formation dédié aux actions a été organisée par l'association Uniscité Réunion. Les binômes de volontaires pourront, si ils souhaitent, participer aux séances d'accompagnement organisées par la Ville de Saint-Denis en faveur de ses propres volontaires en Service Civique (Accompagnement via les partenaires du Plan Ambition Jeunesse).

Article 5- Réunions liées au projet

5.1 - Temps de régulation

Durant la période de présence des volontaires, des réunions régulières seront convenues conjointement (en présentiel ou par téléphone) pour faire le point sur l'avancée du projet et concerneront notamment le planning des actions des volontaires, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés. Elles réuniront de manière indispensable les référents projets et la Coordinatrice d'équipes et de projets et pourront associer les volontaires si nécessaires.

Si lors de ces réunions, il s'avère que les objectifs et/ou le contenu du partenariat, tels qu'ils sont définis dans la présente convention et dans la note projet ne sont pas atteignables, ces derniers pourront être redéfinis et réadaptés.

Article 6- Modalités financières et matérielles

Ce soutien est attribué de manière gracieuse à la Ville de Saint-Denis. Les indemnités kilométriques en cas de déplacement des volontaires sont à la charge d'Uniscité Réunion. Toutefois, dans la mesure du possible, les volontaires pourront covoiturer avec les équipes de la Ville de Saint-Denis

Article 7- Durée

La présente convention de partenariat entrera en vigueur à la date de signature et prendra fin le 08 juin 2024.

Sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, elle est extensible par la rédaction d'un avenant rédigé par les signataires de la présente convention.

Article 8 - Situation sanitaire

Les parties signataires de la convention conviennent que l'évolution de la situation sanitaire, sociale ou réglementaire en France ne doit pas faire obstacle à l'exécution de la Convention.

Toutefois, au regard du contexte sanitaire actuel (à savoir la pandémie de la COVID19), les signataires s'engagent à adapter au mieux le projet et les activités (tels que rappelés dans l'article 4) en fonction

de l'évolution de la situation sanitaire, sociale et réglementaire en France, et si nécessaire, à s'accorder sur considérer un ajustement des modalités d'exécution.

Article 9 - Résiliation

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner la résiliation de la convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

Article 11 - Responsabilité

Il est expressément entendu que la présente convention ne pourra en aucune façon être considérée comme une société entre les parties, la responsabilité de chacune étant limitée aux engagements pris par chacune d'elles dans la présente convention.

Fait à....., le

Pour La Ville de Saint-Denis

Ericka BAREIGTS
Maire de Saint-Denis

Pour Unis-Cité

Audrey BACAL
Responsable Unis-Cité